

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N° 250 DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 - PRIX : 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Interview

Causes, conséquences,
mode de traitement

Dr Daouda Kanté dit tout sur la fracture du sexe



P.3

Édito à vue d'Aigle

Le CNRD face aux préalables du Quatuor

Le jeudi 10 novembre 2022, comme beaucoup le souhaitent vivement pour une sortie de crise et la mise en place d'un cadre de dialogue inclusif, le Premier ministre, Dr Bernard Goumou et les trois facilitatrices a finalement rencontré les coalitions politiques qui composent le Quatuor (RPG Arc-en-ciel et Alliés, ANAD, CORED, FNDC politique)...

P.2

RPG Arc-en-ciel



P.6

**Reprise des
assemblées générales
hebdomadaires**

Fodé Oussou Fofana à
l'AG de l'UFDG

P.4



**«C'est inacceptable
de voir un adolescent
en train de conduire
un engin roulant»**

Procès du 28 septembre



P.5

**Capitaine Cécé Raphaël
Haba confirme les propos
de Toumba Diakité!**

Vie sociopolitique

**Sékou Koundouno peint en
noir la gestion du CNRD** P.6

Nouveaux horaires de travail
à la fonction publique P.11

**Le mouvement syndical rejette la
décision du colonel Doumbouya**

UFR

**La rencontre PM-Quatuor et
chronogramme de la transition au
menu de l'AG du 12 novembre** P.2

Édito à vue d'aigle



Le CNRD face aux préalables du Quatuor

Le jeudi 10 novembre 2022, comme beaucoup le souhaitent vivement pour une sortie de crise et la mise en place d'un cadre de dialogue inclusif, le Premier ministre, Dr Bernard Goumou et les trois facilitatrices ont finalement rencontré les coalitions politiques qui composent le Quatuor (RPG Arc-en-ciel et Alliés, ANAD, CORED, FNDC politique). Ces acteurs politiques présentés, à fort ou à raison, comme les plus représentatifs du pays, ont mis l'occasion à profit pour remettre au locataire du palais de la Colombe un mémorandum contenant entre autres leurs préalables que sont : la libération des prisonniers politiques et le retour paisible des dirigeants politiques en exil ; l'arrêt immédiat des poursuites judiciaires contre les responsables politiques et de la Société civile ; la levée du contrôle judiciaire des neuf leaders politiques actifs du Quatuor ;

la levée de l'interdiction de manifester ; la publication de la liste nominative des membres du CNRD ; la déclaration des biens des membres du CNRD et du Gouvernement à leur entrée en fonction ; l'ouverture d'une enquête pour identifier et poursuivre devant les juridictions les auteurs des différents crimes lors des manifestations pacifiques sous le CNRD ; la publication des rapports des autopsies faites sur les victimes sous le CNRD ; la suspension des expropriations, la restitution des biens confisqués en dehors des procédures judiciaires et le respect de la présomption d'innocence ; l'annulation de l'arrêté portant dissolution du FNDC. Ils ont par ailleurs tenu à rassurer de leur totale disponibilité à prendre part à un dialogue serein, afin d'éviter les affres de la division et de la violence à notre pays. Ils soutiennent que ce dialogue pour sa réussite doit s'accompagner de l'impérieuse nécessité du consensus dans le respect des principes universels de la démocratie et des lois en vigueur en République de Guinée.

Pour rappel, c'est par décret que le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a créé un cadre de dialogue inclusif pour favoriser des échanges constructifs entre le gouvernement, les partis politiques et les organisations de la société civile. Et pour faciliter ce dialogue inter-guinéen, que tout le monde veut franc et sincère, le Premier ministre de transition, Dr Bernard Goumou, a jeté son dévolu sur trois anciennes ministres: Dr Makalé Traoré, Hadja Aïcha Bah et Madame Guilao Joséphine Leno. Avant le Quatuor, le Premier ministre et ces trois facilitatrices avaient rencontré une bonne vingtaine de coalitions pour parler de la mise en place du cadre de dialogue inclusif. Reste à savoir maintenant si tous les préalables de l'ANAD et Cie seront pris en compte par le CNRD et son gouvernement. Attendons de voir.

Kéfina Diakité

UFR

La rencontre PM-Quatuor et chronogramme de la transition au menu de l'AG du 12 novembre

Lors de l'assemblée générale de leur parti qui s'est tenue le samedi 12 novembre, des responsables de l'UFR ont abordé sujets brûlants de l'actualité sociopolitique, comme le cadre de dialogue, la rencontre PM-Quatuor et le chronogramme de la transition.



C'est à Hadja Fatoumata Camara, vice-présidente de l'UFR, que l'honneur est revenu de présider l'assemblée générale du samedi 12 novembre. Dans son intervention de circonstance, elle a réitéré la position du parti par rapport au recensement général de la population pendant cette transition. « Dans les conditions normales, ce n'est pas une transition qui doit commander un recensement de la population, parce qu'ils ont l'intention, après ce recensement, de tirer la liste électorale. Ce qui n'est pas compatible ». Ousmane Tolo Soumah est le Secrétaire général de la Jeunesse de l'UFR. Il dit être favorable à la mise en place d'un organe de gestion des élections. « Nous savons réellement ce que font ces gens-là. Le recensement administratif à caractère étatique, le Quatuor n'adopte pas cette idée. La stratégie la mieux adaptée chez nous, c'est de mettre en place un organe de gestion électorale pour qu'on aille vite aux élec-

tions. Comme ça, en une année et quelques (mois), on peut finir avec toutes ces élections... C'est un ver qui connaît l'emplacement des yeux d'un autre ver. C'est une manière d'étaler leur calendrier. Et nous n'allons jamais accepter cette stratégie avec le CNRD. Sur ce, préparez-vous conséquemment (...). Parce qu'en 2023, quoi qu'on fasse, nous irons aux élections », a-t-il fait savoir. Quant à Fodé Baldé, le chargé de la Communication de l'UFR, il a commenté la rencontre entre le Premier ministre et le Quatuor. « Si par le passé, ils estimaient qu'il n'y avait pas de crise, ils se sont rendu compte que la crise existe bel et bien. Et qu'il était important qu'il (le Premier ministre) vienne aux côtés des quatre coalitions composées des partis politiques les plus significatifs, les plus représentatifs, les plus à même de gouverner notre pays, les plus à même de relever le défi de notre développement », a-t-il expliqué.

Kéfina Diakité

CAUSES, CONSÉQUENCES, MODE DE TRAITEMENT

Dr 6Kanté dit tout sur la fracture du sexe

Plusieurs jeunes hommes souffrent en cachette de la fracture de leurs sexes. En raison du caractère tabou du sujet, certains d'entre eux se réservent de fréquenter les établissements sanitaires. Pourtant, ils encourent de graves conséquences puisque cette maladie, si elle n'est pas traitée, pourrait être la genèse de plusieurs autres. A travers un entretien qu'il a accordé à notre rédaction, Dr Daouda Kanté, médecin chirurgien urologue –andrologue et enseignant chercheur à la faculté des sciences et techniques de la santé à l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry, s'est exprimé sur les causes, les conséquences et le mode de traitement de cette maladie dont souffrent de nombreux jeunes.

L'Aigleinfos : *Merci de recevoir notre rédaction dans vos locaux pour parler d'une maladie qui n'est pas bien connue alors qu'elle fait beaucoup de dégâts : il s'agit de la fracture du sexe. Docteur, parlez-nous de cette maladie.*

Dr Daouda Kanté : C'est vrai, elle n'est pas très fréquente, mais c'est une maladie qui survient de plus en plus et qui peut être parfois la cause de beaucoup de conséquences si la prise en charge n'est pas rapide et efficace. Ses complications sont caractérisées par des difficultés d'obtenir ou de maintenir des érections pour accomplir un rapport sexuel satisfaisant, c'est ce que nous appelons dysfonctionnement d'érection.

En effet, la fracture des corps caverneux, parce que la verge est constituée de tissus érectiles appelés corps caverneux, c'est la rupture de ces corps caverneux pendant l'érection. Parce que, lorsque le corps caverneux se remplit de sang, étant donné que l'enveloppe du corps caverneux n'est pas extensible, le pénis se gonfle et devient rigide. Le corps caverneux se gonfle et le fait que l'enveloppe s'oppose à leur extension, il devient dur.

L'Aigleinfos : *Dites-nous les causes de la fracture ou fissure ?*

Dr Daouda Kanté : La

fracture du corps caverneux survient généralement dans des circonstances où le patient ou le monsieur en érection cherche à dissimuler son érection.

C'est-à-dire que vous surprenez quelqu'un qui ne veut pas que vous vous rendez compte qu'il est en érection, il essaye de forcer pour cacher le sexe ; ou alors, pendant le sommeil, on a généralement des érections paradoxales dans la nuit pendant qu'il est en train de dormir, il veut changer de position, il force la courbure de la verge en érection, là également, la fracture du sexe peut se produire.

Mais, la plupart du temps, c'est un traumatisme qui arrive lors du faux-pas de la couette. C'est-à-dire, pendant le rapport sexuel, au lieu d'aller là où il doit aller, il va contre un os parce que vous savez que le vagin de la femme est encadré par un cadran osseux. Donc, c'est un orifice dans un...

Et, lorsqu'on dévie, on se perd dans les mouvements de va-et-vient. Là également, quand on bute contre l'os, nous appelons ça un faux-pas de la couette. Une fracture du corps caverneux peut survenir à cause de la cocaïne et du chanvre indien.

L'Aigleinfos : *Quel est le mode de traitement ?*

Dr Daouda Kanté : Le



traitement est chirurgical ; le diagnostic facile est presque évident. Le patient vient après l'un des incidents que je viens d'énumérer, ou il vient avec une douleur au niveau du sexe. Le sexe augmente de volume, il prend la forme de d'aubergine. Il y a un hématome important qui fait que la forme du sexe est complètement modifiée. Lorsque cela est possible, il faut rapidement aller au bloc, ouvrir, rechercher la liaison et suturer pour arrêter le saignement. Parce que c'est le saignement sous la peau pénienne qui fait que l'œdème se constitue, donnant l'aspect de l'aubergine à la verge.

L'Aigleinfos : *La durée du traitement peut prendre combien de temps ?*

Dr Daouda Kanté : C'est une question d'heure. Normalement, durant 24h à 73h, on doit pouvoir le prendre en charge. Si ça doit attendre ça, parce que généralement quand ça arrive, ce

la sexualité. Lorsque le rapport sexuel est réalisé dans une brutalité, sans contrôle, cela peut aboutir à la fracture du sexe

L'Aigleinfos : *Docteur, quel conseil avez-vous à donner aux jeunes qui utilisent des produits avant le rapport sexuel ?*

Dr Daouda Kanté : Maintenant ce qu'il faut dire, ce qu'à l'origine, la sexualité est orientée vers la perpétuation de l'espèce. Ce n'était pas un simple moyen de divertissement. C'est maintenant que les mœurs se sont complètement modifiées. Les vidéos, la drogue, bref la perversion juvénile.

Le sexe est devenu en quelque sorte un moyen pour faire mal. Ce sont des dépravations qui font que ce type d'accident devient de plus en plus courant dans la société. Moi, ce que je peux conseiller, c'est de renforcer l'éducation des enfants, limiter, à défaut d'interdire l'accès aux films pornographiques ; promouvoir des relations sexuelles civilisées pour obtenir un plaisir sexuel et non dans la violence ou de s'inspirer de la pornographie.

Interview réalisée par Amadou Tidiane Diallo

Proverbe Africain

"Le vieux se chauffe avec le bois récolté dans sa jeunesse."

Lisez le journal numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

FODÉ OUSSOU FOFANA À L'AG DE L'UFDG

« C'est inacceptable de voir un adolescent en train de conduire un engin roulant »

Le vice-président de l'UFDG, Dr. Fodé Oussou Fofana, a mis à profit l'assemblée générale du parti, qui s'est tenue le samedi 12 novembre, pour revenir entre autres sur le tragique accident de Sougueta qui a coûté récemment la vie à 21 étudiants en partance pour Faranah. Pour lui, il est inacceptable de voir un adolescent en train de conduire un engin roulant.

« Nous avons tous été choqués de voir l'accident qui a coûté la vie à ces jeunes. C'est triste !

Que faut-il faire pour arrêter ces accidents ? Il faut tout simplement que la loi soit respectée par les autorités. On ne peut pas accepter qu'un pays comme la Guinée, après plus de 60 ans d'indépendance, qu'on ne maîtrise pas la visite technique des véhicules. C'est une obligation pour un pays de faire la visite technique des véhicules, connaître leur état avant de les mettre en circulation. Les autorités doivent exiger que celui qui prend la direction d'un véhicule puisse avoir au minimum son permis de conduire. Cela fait partie de la loi. Un véhicule ne doit pas

être mis en circulation s'il n'est pas assuré... Les syndicats doivent faire les sensibilisations pour expliquer les dangers des accidents de la route. Avec seulement une heure de sensibilisation à la télévision nationale, on peut épargner des vies humaines. La police routière et la gendarmerie doivent prendre leur responsabilité. C'est inacceptable de voir un adolescent en train de conduire un engin roulant. C'est ici qu'on voit des enfants qui n'ont même pas de permis de conduire en train de conduire des camions pour un trajet long comme Conakry-N'Zérékoré...

Avec des surcharges comme s'il n'y avait personne pour contrôler tout cela. Ces jeunes et futurs

cadres de ce pays ont perdu la vie par négligence des autorités. Sinon, comment est-ce qu'un conducteur peut prendre un véhicule sans permis de conduire de Conakry à Souguéta sans qu'il n'y ait personne pour l'arrêter, le contrôler ou chercher à savoir s'il a un permis.

C'est très triste. Ce n'est pas la peine de continuer à pleurer. Il faut prévenir à ce que chacun joue son rôle. Il faut responsabiliser les gens. Quand on voit dans une capitale un véhicule âgé de plus de 50 ans en train de circuler et au volant un bébé... » a déclaré le vice-président de l'UFDG, Dr Fodé Oussou Fofana.

Kèfina Diakité



AFFAIRE AIR GUINÉE

Le sujet abordé en conférence de presse par le procureur Aly Touré

Le mercredi 9 novembre 2022, en conférence de presse, Aly Touré, le procureur spécial près la Cour de répression des infractions économiques et financières (Crief) a abordé l'affaire Air Guinée dans laquelle Cellou Dalein Diallo, le chef de file de l'UFDG, est cité.



« L'affaire Air Guinée, nous l'avons analysée suite au rapport que nous avons reçu. Nous avons constaté qu'il y a matière à faire des investigations supplémentaires. Ce qui a prévalu à la saisine de la chambre de l'instruction en réquisitoire introductif que nous avons envoyé au niveau du président de la Crief. Et depuis cette date, la chambre de l'instruction est en train de travailler. Les personnes nommément désignées par le réquisitoire introductif ont été convoquées. Certaines ont été

interrogées, inculpées et les juges ont déterminé leur statut pénal. Je veux parler de monsieur Mamadou Sylla qui a été poursuivi dans ce dossier au même titre que Cellou Dalein Diallo et monsieur Cheikh Ahmed Camara, à l'époque ministre des Finances. La chambre a été saisie de leur cas. Mamadou Sylla a été convoqué, il a comparu devant la chambre de l'instruction et a été formellement inculpé et placé sous contrôle judiciaire», a indiqué Aly Touré, le procureur spécial près la Cour de répression des infractions économiques et financières. Et d'ajouter: « Plusieurs convocations ont été adressées

à l'adresse de monsieur Cellou Dalein Diallo. Il y a eu des difficultés pour localiser son domicile mais finalement on l'a localisé. Les juges de la chambre de l'instruction ont envoyé deux convocations à son adresse. Les personnes à son domicile ont refusé de prendre les convocations. C'est pourquoi l'huissier a envoyé la convocation au président du quartier de Kaporo Rails où il habite. C'est la loi qui l'autorise. Nous sommes accrochés aux lèvres de la chambre de l'instruction qui va nous dicter les prochaines étapes de la progression de cette procédure... »

Kèfina Diakité

PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE

Capitaine Cécé Raphaël Haba confirme les propos de Toumba Diakité !

Appelé à la barre pour la première fois le lundi 07 novembre 2022, Cécé Raphaël Haba a livré sa part de vérité. Il a confirmé les propos de l'ancien aide de camp de Dadis, commandant Aboubacar Sidiki Diakite alias Toumba.

A la barre, l'accusé Cécé Raphaël Haba a rejeté les faits du massacre du 28 septembre 2009 pour lesquels il est poursuivi par le tribunal criminel de Dixinn, délocalisé à la cour d'appel de Conakry. Rappelant qu'il a été arrêté et placé sous mandat de dépôt à la maison centrale de Conakry pour les faits de tentative d'assassinat contre Dadis Camara, le 03 juin 2009 : « Monsieur le président, j'ai fait 14 ans de détention préventive. Ce n'est pas les faits pour lesquels je suis là aujourd'hui qui m'ont envoyé à la maison centrale, mais plutôt c'est pour les faits du 03 juin 2009. Et, pour ces faits, j'ai bénéficié d'une liberté provisoire à deux (2) reprises par le procureur Moundjour Chérif ».

Vêtu de blanc [chemise et pantalon jean], l'homme qui s'est déclaré être le représentant des Pasteurs à la maison centrale de Conakry a affirmé être le jour du 28 septembre 2009 auprès de sa femme qui était en état de famille avancée : « Le 28 septembre 2009, j'étais auprès de ma femme après notre retour de Labé le 27 septembre 2009. Quand je suis allé prendre la permission chez mon patron Toumba, il était adossé, habillé en civil. Il portait un maillot. C'était même la 2ème fois de le voir en civil. Donc, ce n'est que le 02 que je me suis retourné au service. Pour confirmer les dires de Toumba, effectivement la veille du procès, il nous a fait appel, Marcel et moi pour nous dire que l'heure est arrivée pour dire la vérité au peuple. Il a dit : Marcel, je t'avais dit de ne pas faire sortir la troupe. Marcel a répondu: tout ce que tu dis est vrai mais je ne peux répondre ça devant les gens-là (juges), moi je cherche à sauver ma tête. Même quand on envoie un char de combat je ne vais pas reconnaître les faits. C'est ainsi j'ai dit à Toumba durant toutes les années que j'ai passé avec mon frère Marcel Guilavogui ici, il ne m'a jamais dit qu'il a été au stade », révèle le 4è accusé à comparaître.



A la barre, l'ancien garde du corps, de Toumba Diakité, capitaine Cécé Raphaël Haba a déclaré que son ex patron a toujours été sincère et fidèle au capitaine Moussa Dadis Camara. Rappelant que les deux (2) hommes s'aiment mais il y a eu dit-il des infiltrés dont le colonel Moussa Tiégboro Camara qui voulait prendre la place de Toumba auprès du chef de l'Etat de l'époque : « Ils m'ont envoyé auprès de Toumba pour veiller sur ses faits et gestes. Mais, j'ai découvert un homme sincère. Toumba aime le président Dadis.

Toumba est un homme sans ambition, l'argent ne lui dit rien. Toumba et Dadis s'aiment mais il y a eu des infiltrés. Les gens cherchaient à remplacer Toumba auprès de Dadis dont Tiégboro. Mais aussi Makambo. Ils étaient jaloux de Toumba. Toumba et Dadis s'aiment, mais c'est la situation qui était plus forte. C'était un film. Quand tu entends que Dadis était influent, c'était grâce à Toumba », a répondu Cécé Raphaël à un avocat.

Devant les juges, l'ancien garde du corps de commandant Toumba Diakité a révélé que c'est lui qui a sauvé le capitaine Moussa Dadis Camara quand son aide de camp a ouvert le feu sur lui. Il dit avoir aussi regretté qu'en lieu et place d'une récompense pour son acte de bravoure, il a plutôt été combattu par les siens: «Aujourd'hui, ma communauté me hait. Elle m'accuse

d'avoir trahi Dadis. Les gens ont même raconté que j'ai reçu deux (2) sacs d'argent de la part de Toumba. Ce qui n'est pas vrai. Tout le monde connaît Cécé dans l'armée, je ne suis pas pour le mensonge. Ce jour du 03 décembre était un jour inattendu. Personne ne s'atten-

dait à ça. On était avec Toumba, on devrait nous rendre à un sacrifice quand Bégé (commandant du camp Koundara) a appelé Toumba pour dire que Makambo a arrêté deux (2) de ses hommes. Donc, ce sont ces hommes que Toumba était parti libérer. Je ne sais pas qui a informé le président, puis on le voit arriver dans la voiture avec le Général [Ibrahima] Baldé. Et, il y avait aussi Makambo et beaucoup d'hommes armés c a g o u l e s (...). Quand Toumba a tiré sur Dadis, il est tombé. Tous ceux qui étaient avec le président ont pris la fuite en faisant des sommations. D'autres même sont descendus dans la mer. Quand le président est tombé, je suis venu l'assister. Il y a un de ses gardes qui était à côté, Mansaré qui pleurait: papa Dadis, papa Dadis. C'est entre-temps, je

suis venu le trouver et je lui ai dit d'arrêter de pleurer plutôt de m'aider à envoyer le président dans un lieu sûr. Tous ceux qui étaient avec le président, personne ne l'a assisté. Nous qu'on appelle les éléments de Toumba, ce sont nous qui sommes venus à l'assistance du président. Quand le président est tombé, Makambo a couru pour aller vers le pick-up pour prendre une arme semi- lourde contre Toumba. Et, nous on était déjà sortis de la cour avec le président. Le bien, l'assistance à personne en danger que j'ai fait est devenu maintenant autre chose. Après, les gens racontent que c'est moi qui ai vendu le secret de Makambo à Toumba. L'acte de héros que je devrais recevoir, on donne à Makambo. (...) », a-t-il conclu.

Amadou Tidiane Diallo

GUINÉE

Les 8 inspecteurs régionaux du Travail nommés par le colonel Mamadi Doumbouya



Le colonel Mamadi Doumbouya, le président de la transition, a nommé le mercredi 9 novembre les 8 inspecteurs généraux du Travail. C'était à travers un décret lu à la télévision nationale.

La liste des 8 nouveaux inspecteurs régionaux du Travail est la suivante :

1-Inspecteur régional du Travail de Conakry : Aboubacar Barbara

Fofana, hiérarchie A2 matricule : 211411L, précédemment chef du bureau de contrôle communal de Ratoma

2- Inspecteur régional de Travail de Boké : Félix Séké Waoundo, précédemment chef de division prestation et sécurité sociale à la société guinéenne de palmiers à huile et d'hévéa

3- Inspecteur régional du Travail de Kindia : Abraham Bangoura, matricule : 246274A, précédemment chargé d'études à la direction nationale du travail et des lois sociales du ministère du Travail et de Fonction Publique ;

4- Inspecteur régional du Travail de Mamou : Amara 2 Camara, matricule : 244981A, hiérarchie A2, précédemment chef du bureau de contrôle de Matoto ;

5- Inspecteur régional du

Travail de Labé : Amadou Keïta, matricule : 245211P, hiérarchie A2, précédemment chef de bureau contrôle préfectoral de Beyla et Kérouané ;

6-Inspecteur régional du Travail de Faranah : Almamy Aguibou Diallo, hiérarchie A1 matricule : 245086 M, précédemment inspecteur régional par intérim de Faranah ;

7- Inspecteur régional du Travail de Kankan : Faya Camara, matricule : 245252 M, hiérarchie A2, précédemment inspecteur régional adjoint de Kankan ;

8- Inspecteur régional du Travail de N'Zérékoré : Mamadou Dian Diallo, hiérarchie A2 matricule : 180981 N, précédemment inspecteur régional du travail de Labé.

Kèfina Diakité

VIE SOCIOPOLITIQUE

Sékou Koundouno peint en noir la gestion du CNRD

Dans une tribune publiée la semaine dernière dans la presse, sans surprise, Sékou Koundouno, responsable des stratégies et planification du FNDC dissous, a de nouveau peint en noir la gestion du CNRD.

« Le 5 septembre 2021, quelques heures après la prise du pouvoir par le CNRD, le Colonel Mamadi Doumbouya a, dans un discours prononcé à cet effet, dénoncé avec force un « système de mal gouvernance » institutionnalisé en Guinée, un « dysfonctionnement des institutions républicaines, une instrumentalisation de la justice, le piétinement des droits des citoyens, l'irrespect des principes, la politisation à outrance de l'administration publique, la gabegie financière et la pauvreté », entre autres.

Par la même occasion, il a exprimé une volonté de rompre avec les pratiques liberticides du passé ; l'une des raisons ayant été à la base de l'adhésion populaire au coup d'État marquée par des applaudissements des Guinéens tant à Conakry que dans les villes provinciales de l'arrière-pays.

La création de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) a d'ailleurs largement contribué à créer l'espoir au sein de la population quant à l'éradication de la culture de l'impunité jusqu'à l'instituée comme système de gouvernance et sur le-



quel notre société était bâtie désormais.

Quatorze mois après la tenue de ce discours hautement responsable, voici comment la Guinée du légionnaire Doumbouya se porte à date.

En effet, on assiste au refus systématique des membres du gouvernement et de la junte de déclarer leurs biens, ainsi que la publication de la liste des différents membres qui composent la nébuleuse CNRD.

Ce qui jette un doute sur leurs véritables intentions. Et les faits commencent à don-

ner raison à ceux qui s'étaient montrés sceptiques car les « moralisateurs » ne sont pas eux-mêmes des modèles ; de par les scandales à répétition révélés par les médias.

Que dire des droits humains qui restent foulés à même le sol à travers les arrestations arbitraires et autres extrajudiciaires dont les principaux leaders du FNDC, des citoyens anonymes et leaders politiques en sont victimes.

L'espace politique et social est complètement rétréci. Ce qui rend inopérant l'exercice des libertés individuelles et collectives. A cela, s'ajoutent les interdictions de sortie du pays imposées aux leaders d'opinion et politiques, dont certains sont en situation d'exil. Et que dire du non-respect des engagements internationaux auxquels la République de Guinée est partie ? », a écrit Sékou Koundouno du FNDC dissous officiellement par le MATD.

Kèfina Diakité

RPG ARC-EN-CIEL

Reprise des assemblées générales hebdomadaires

Le RPG Arc-en-ciel, l'ancien parti au pouvoir, a repris ses assemblées générales hebdomadaires. La rencontre du samedi 12 novembre a été présidée par l'honorable Momo Camara qui, dans son intervention, a demandé aux cadres et militants d'aller au dialogue.

« Vous venez de suivre les résultats du dialogue. Certains ne voulaient pas qu'on aille au dialogue. Nous sommes partis au dialogue c'est pour transmettre vos messages, les messages du parti. Pour que les autres, face aux grands défis, qu'ils connaissent quelles sont nos positions, quelles sont nos compréhensions par rapport aux différents problèmes. Cette démarche a abouti à la rencontre avec le Premier ministre et le contenu vous a été livré. Et le contenu à ma façon de comprendre est satisfaisant. Est-ce qu'on doit partir au dialogue ? Ou bien ne pas partir au dialogue ? Il faut partir au dialogue et expliquer aux autres pourquoi nous sommes partis au dialogue. Dans la recherche de solutions, vous savez le plus souvent, on marche avec d'autres partis qui hier étaient nos opposants. Les gens ne comprennent pas pourquoi on marche aujourd'hui. Quelquefois ils s'attaquent au bureau politique national. Il faut qu'on comprenne pourquoi on marche avec ces partis. Notre position, la position de notre parti est le retour rapide à l'ordre constitutionnel. Les autres partis ils disent aussi le retour rapide à l'ordre constitutionnel. Or nous avons dit que l'union fait la force. Pourquoi ne pas marcher avec eux pour que nous puissions matérialiser l'assertion qui dit que l'union fait la force ? Donc c'est pour cette raison, le RPG Arc-en-ciel marche



avec l'ANAD, avec CORED, avec les autres, tous ceux qui ont cet objectif de retour rapide à l'ordre constitutionnel. Partant du fait que l'union fait la force, nous voudrions que vous expliquiez aux autres parce que nous ne sommes pas encore compris et ça nous fait souffrir. Nous n'allons pas avec eux, parce que nous avons scellé des alliances politiques. Nous sommes partis avec eux parce que face aux défis eux et nous, nous avons les mêmes objectifs. Nous voudrions que vous transmettiez ce message à tous ceux qui ne sont pas venus. Pourquoi nous faisons telle ou telle chose ?

Maintenant nous avons dit que dans cette démarche ici ce qui prévaut, nous voulons l'unité d'action. Comment s'appelle notre parti ? Il s'appelle rassemblement du peuple », a fait remarquer l'honorable Momo Camara.

Maintenant nous avons dit que dans cette démarche ici ce qui prévaut, nous voulons l'unité d'action. Comment s'appelle notre parti ? Il s'appelle rassemblement du peuple », a fait remarquer l'honorable Momo Camara.

Kèfina Diakité

DAN MILLMAN

«Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien.»

CRIEF

Le parquet spécial porte des charges lourdes contre Kabinet Sylla

Inculpé et placé sous mandat de dépôt la semaine dernière à la maison centrale de Conakry, Kabinet Sylla dit Bill Gates, ancien intendant à la présidence de la République, est poursuivi pour des faits de corruption dans le secteur privé, détournement de deniers publics, faux et usage de faux en écriture publique, vol en bande organisée, recel de fonds publics, enrichissement illicite, contusion, abus d'autorité, blanchiment de capitaux et complicité.

Et le mercredi dernier, en marge de la conférence de la presse qu'ils ont animée, le procureur spécial et ses substituts se sont évertués à le charger. Ils ont évoqué pour cela des montants farineux retrouvés, disent-ils, dans ses comptes ou ceux de ses entreprises.

Rappelant que c'est le 4 février 2014 que Kabinet Sylla a été nommé par décret au poste d'intendant général à la présidence de la République, Joséphine Loli Tinguiano a également pris le soin de relever que le salaire de Bill Gates était alors de 6 600 000 GNF. Par ailleurs, dit-elle, il n'avait qu'une seule société dénommée Business Marketing International. Mais, poursuit-elle alors « à partir de 2014, pendant qu'il était aux affaires, en sa qualité d'agent public, trois autres entités Dioma ont vu le jour

notamment Djoma SA, Djoma Logistiques SA et Djoma Groupe SA ». Ce qui était « incompatible avec sa fonction d'intendant général. (Car) en sa qualité d'agent public, il n'a pas cette possibilité de créer au même moment (en juillet 2019) ces entités privées », souligne-t-elle également.

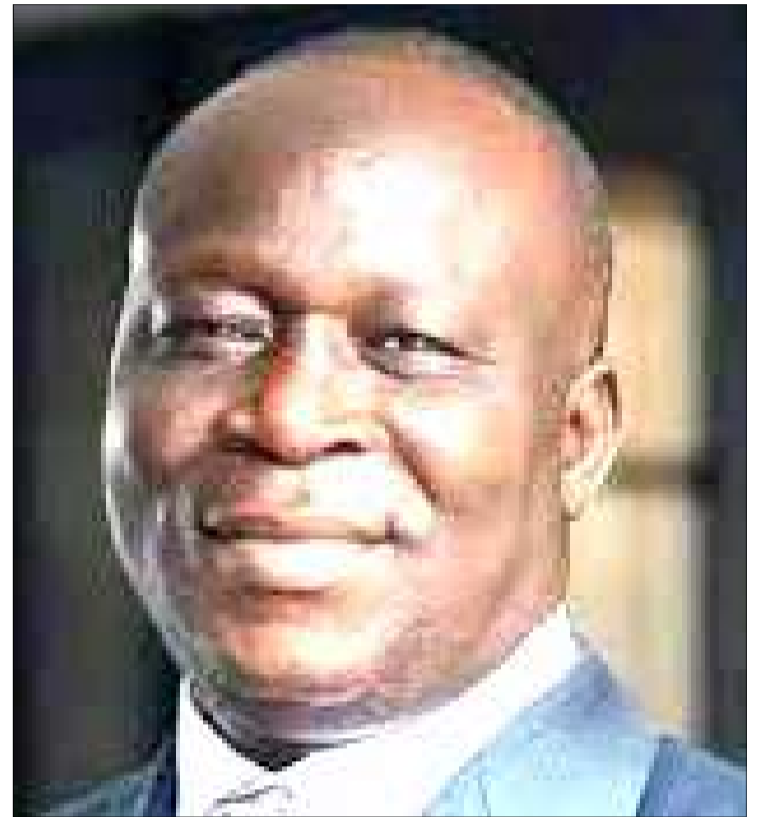
A cela, elle a ajouté qu'on a retrouvé des montants importants dans ces différents comptes et ceux de ses sociétés. Des montants qui font déjà l'objet de saisie conservatoire. « A la société Djoma Groupe, il a enregistré un total de versement de 962 millions 938 mille 500 GNF. Sur son compte personnel, une remise de chèque de 3 milliards 346 millions 749 mille 923 GNF. Des dépôts de chèques à l'encaissement de 212 millions 500 mille GNF, des dépôts en espèce de 2 milliards 135

millions 588 mille GNF, divers virements de compte en compte de 8 milliards 717 millions 806 mille 741 GNF. Des transferts de fonds notamment à la BCRG de 10 milliards 876 millions 251 mille 856 GNF. Les transferts de fonds avec des donneurs d'ordre non identifiés portant sur 38 milliards 673 millions 275 mille 526 GNF, des interfaces de transactions de 16 milliards 040 millions 316 mille 017 GNF », énumère Joséphine Loli Tinguiano.

Elle ne s'en tient pas à cette première liste.

Sur son autre compte en dollars, des versements de fonds en espèces de 4 millions de dollars. Des transferts de fonds reçus de 16 millions 392 mille 236,99 dollars, des interfaces transactions 34 millions 981 mille 409,45 dollars.

Sur son compte en euros,



des transferts de fonds effectués par deux personnes morales dont 5 mille 78,400 euros et 9 mille euros. Des interfaces transactions 10 mille de 188,87 euros.

À la société Djoma logistiques, des transferts de fonds reçus de 32 millions 921 mille et quelques GNF. Des versements en espèce de 673 millions 373 mille 973 GNF sur un compte USD. Un

transfert de 35 mille 687,17 dollars.

Le compte en dollars intitulé Djoma Logistiques a enregistré un retrait en date du 6 septembre 2021, d'un million de dollars en faveur de Mohamed Diané, ancien ministre de la Défense nationale, actuellement en détention.

Amadou Tidiane Diallo

GESTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le bilan de la ministre Diaka Sidibé

A la faveur d'un déjeuner de presse organisé le samedi 12 novembre, à l'université Abdel Gamal Nasser de Conakry, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Dr Diaka Sidibé, est revenue sur les actes que son équipe a posés ces derniers mois à la tête de ce département.

De l'avis de nombreux observateurs, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Dr Diaka Sidibé, fait partie des membres les plus cotés de l'équipe gouvernementale dirigée par Dr Bernard Goumou.

A la faveur d'un déjeuner de presse organisé le samedi 12 novembre, à l'université Abdel Gamal Nasser de Conakry, elle

est revenue sur les actes que son équipe a posés ces derniers mois à la tête de ce département: la réforme des

programmes de l'enseignement supérieur pour une meilleure adéquation avec le marché du travail; la digitalisation du système par la mise en place d'espace numérique de travail dans les institutions d'enseignement supérieur de notre pays; le développement et la mise en place d'un programme pilote d'étudiants entrepreneurs, de politique d'alternance et de stage; la relance et la valorisation de la recherche et de l'innovation par l'élaboration d'une politique nationale et de l'innovation; la formation des formateurs comme levier de

qualification du système éducatif, mais aussi le développement de la coopération interuniversitaire africaine, internationale et avec tout le reste du monde; la poursuite de la réhabilitation et la construction des infrastructures dans les institutions d'enseignement supérieur de notre pays, ainsi que leurs équipements pour le bonheur des étudiants.

Kéfina Diakité



DIALOGUE POLITIQUE EN GUINÉE

Le FFSG propose un nouveau schéma de sortie de crise

A. INTRODUCTION

Le Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG) fort de sa proximité avec les populations à la base et de ses diverses relations avec les différents acteurs de la vie publique, reste convaincu, bien malheureusement, que si un format objectif et réaliste de dialogue inclusif n'est pas trouvé de toute urgence, il y a de fort risque que des troubles sociopolitiques et sécuritaires sans précédent s'emparent de la transition guinéenne à tout moment.

C'est pourquoi, le FFSG engagé, depuis le début de la transition de façon indépendante et objective, à la recherche d'une approche inclusive, transparente et consensuelle pour un retour rapide à l'Ordre Constitutionnel normal, avec le moindre risques pour la stabilité économique, politique, sociale et sécuritaire du pays et de la sous-région, a toujours fait des propositions citoyennes aux autorités de la transition et aux partenaires.

Ainsi, le Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG), se félicite des ouvertures encourus au niveau national à travers les échanges entre les parties prenantes et au niveau international à travers un début d'accord avec la CEDEAO sur le chronogramme de la Transition. Pour ce faire, le FFSG se fait le devoir à l'occasion de la présente ren-

contre avec monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, de lui transmettre la synthèse de ses propositions pour un dialogue inclusif et constructif favorisant un retour rapide à l'ordre constitutionnel dans le respect des lois et des droits.

En effet, en respect de la Charte de la transition (article 36) qui fait clairement une distinction entre le CNRD et le gouvernement avec mention spéciale que le CNRD (article 37) est l'organe central de décision et d'orientation, conformément à l'article 77 de la charte, le dialogue peut être structuré comme suit :

Format de médiation & facilitation

Avec la bonne foi et l'objectivité dans le respect de la Charte et la prise en compte des différentes préoccupations, le dialogue peut être conduit par un pool mixte de médiation composé comme suit :

Le médiateur de la CEDEAO, Dr Thomas Bony Yayi, pour assurer la coordination de la médiation;

Des facilitateurs nationaux, reconnus pour leur intégrité, leur impartialité et leurs capacités morales/intellectuelles sur les questions de transition démocratique et politique, ainsi que de gestion des conflits politiques, qui seront de façon paritaire choisis par les parties au dialogue, pour ap-



puyer le médiateur dans la facilitation dudit dialogue;

Des représentants du G5, dont le nombre peut varier selon la nécessité, pour accompagner le dialogue et le suivi des accords issus dudit dialogue.

Etapas du Dialogue

Compte tenu de la reconfiguration du paysage sociopolitique du pays autour du Chronogramme de la transition, avec des acteurs politiques et sociaux qui rejettent dans la forme et le fond le chronogramme proposé par les autorités de la Transition, et certains acteurs qui ont marqué leur adhésion à ladite durée, le dialogue doit s'effectuer en

deux (2) étapes à savoir :

Etape 1 : Durée de la Transition

La première partie du dialogue doit se faire entre les représentants dûment désignés par le CNRD et les acteurs qui ont des réserves sur le chronogramme en cours d'accord avec la CEDEAO pour confronter les arguments dans le respect de l'article 77 de la Charte de la Transition afin de définir la durée consensuelle de celle-ci.

Etape 2 : Mise en œuvre et suivi du Chronogramme de la Transition

Dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi du Chronogramme de la Transition un dialogue permanent inclusif regroupant l'ensemble des Forces Vives de la Nation, le CNRD et les autres organes de la transition, peut être institué de façon périodique tout au long du processus.

Facteurs d'apaisement et de succès du Dialogue:

Il est indéniable de nos jours, que par des déficits d'approches consensuelles et transparentes, tel que, (la non publication de la liste nominative des membres du CNRD et celle des biens des responsables des organes de la transition, des arrestations d'acteurs

sociopolitiques jugées arbitraires et des détentions provisoires prolongées avec manquement dans les procédures judiciaires, des violations des libertés, le maintien d'ordre non conventionnel, le musellement de la presse et des familles endeuillées sans justice diligente), certains actes par les autorités restent nécessaires pour l'établissement d'un climat de confiance et le succès en faveur d'un dialogue constructif. Il s'agit entre autres:

Une décision du Président de la transition précisant que les relevées de conclusion du dialogue s'imposeront à toutes les parties ; Faire la lumière sur les actifs financiers et matériels de l'Etat à la date du 05 septembre 2021, ainsi que sur la liste des membres du CNRD, afin de donner une caution morale aux efforts encourus de moralisation de la gestion de la chose publique ;

L'abandon des poursuites contre les acteurs sociopolitiques en détention ou placés sous contrôle judiciaire pour des faits en lien avec l'exercice de leur droit à la liberté d'opinion ;

La libération sous contrôle judiciaire de tous les acteurs politiques et/ou administratifs en détention pour des faits présumés de corruption, de détournement des biens publics et autres présumés délits assimilés, tout en leur permettant d'accéder à des jugements justes, équitables et diligents ;

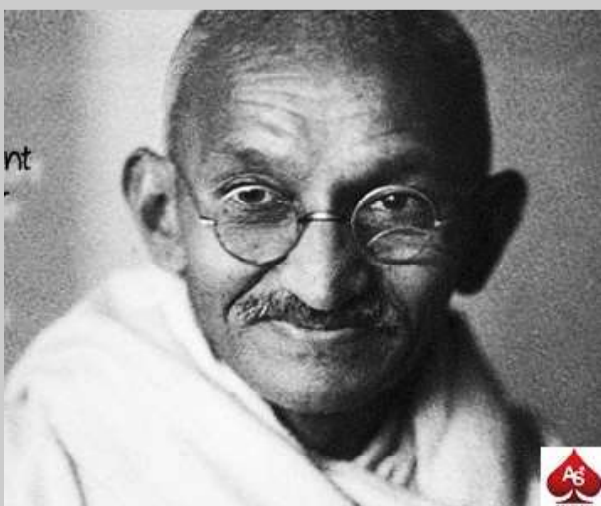
La levée de l'interdiction systématique des manifestations dans le cadre du respect des droits fondamentaux ;

NB : la présente contribution transmise au PM, Chef du Gouvernement, est une synthèse en complément des propositions transmises au Ministre de l'Administration du Territoire le 12 octobre 2022 par voie de courrier et remises aux facilitatrices, le 18 octobre 2022 à l'occasion de leur visite au siège du Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG).

La Coordination
Abdoul SACKO

GANDHI

«**Sois le changement que tu désires voir en ce monde**»



(On aime beaucoup cette citation sur le changement de Gandhi parce qu'elle incarne un élan, une pensée positive active qui interdit de se poser en victime. Oui, le monde n'est pas parfait, mais pour le changer, VOUS devez commencer par changer.)

PROCÈS 28 SEPTEMBRE

La LIGUIDHO vole au secours de son président, Me Kpana Emmanuel Bamba

Alors qu'on accuse son président, Me Kpana Emmanuel Bamba, de jouer un double jeu dans le procès des événements du 28 septembre, des membres de la Ligue Guinéenne des Droits de l'Homme (LIGUIDHO), à travers un point de presse tenu à leur siège le lundi 7 novembre, ont apporté un démenti formel contre ce qu'ils qualifient d'« allégations ».



La LIGUIDHO que préside Me Bamba a précisé qu'à aucun moment, du début des instructions en 2009 jusqu'à sa clôture en 2017, une partie civile ne s'est enregistrée à son niveau: « Après sa création en 2013, la LIGUIDHO a lancé un appel aux parties civiles des événements du 28 septembre 2009, qui souhaiteraient bénéficier d'un accompagnement juridique et judiciaire, à se faire enregistrer à son niveau. Malheureusement, depuis cet appel jusqu'à la clôture de l'information judiciaire en décembre 2017, aucune partie civile n'a été enregistrée, n'a moins bénéficié d'une assistance juridique et judiciaire de la part, ni de la LIGUIDHO, ni de son Président, Me Kpana Emmanuel BAMBA. Ainsi, toute constitution préalable de principe de Me Kpana Emmanuel BAMBA, annoncée au pool des juges d'instruction en 2013 par la LIGUIDHO, en faveur des parties civiles,

sans indication précise de leur nom, ne pouvait être que sans objet, faute d'avoir obtenu une ou des parties civiles nommément désignées (s) à accompagner dans le cadre de la procédure », note d'entrée la LIGUIDHO dans une déclaration lue par Joel Morthu Loramou, un des conseils de la LIGUIDHO.

Dans cette déclaration, l'organisation précise qu'en ce qui concerne Me Bamba, il ne s'est jamais constitué partie civile dans cette affaire pour n'avoir pas eu de client à défendre: « De ce fait, Me BAMBA n'avait alors fait aucune lettre pour formaliser sa constitution en faveur d'aucune partie civile, faute pour la LIGUIDHO de n'en avoir pas eu. Le Président, Maître Kpana Emmanuel BAMBA, avocat de son état, était donc en droit, en septembre 2022, d'accepter sa constitution, intuitu personne, par un accusé dans le procès de l'affaire du 28

septembre 2009 », lit-on.

Aussi, la LIGUIDHO n'apprécie pas les critiques contre son président Me Bamba qu'elle qualifie d'abjectes.

Pour l'ONG, « toute considération fondée sur l'existence d'un conflit d'intérêt en l'espèce, n'est qu'un alibi dans le but d'écarter injustement Me BAMBA de ce procès »: « Depuis cette constitution, Me BAMBA fait l'objet de critiques abjectes faisant croire à l'opinion qu'en sa qualité de défenseur des droits de l'Homme, il ne devrait être que du côté des parties civiles, ignorant que les droits de l'Homme sont édictés pour « tous les êtres humains qu'il naissent libres et égaux en dignité et en droits » comme il est indiqué par l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948. De tout ce qui précède, il ressort que toute considération fondée sur l'existence d'un conflit d'intérêt en l'espèce, n'est qu'un alibi dans le but d'écarter injustement Me BAMBA de ce procès. Car, le conflit d'intérêt suppose que le même Avocat conseille, assiste ou représente deux parties aux intérêts opposés selon les dispositions de l'article 54 alinéa 1 de la loi n°014/AN du 26 mai 2004 portant réorganisation de la profession d'avocat en République de Guinée. En conclusion, on peut retenir qu'à la date d'aujourd'hui, aucune des parties civiles dans ce dossier du 28 septembre 2009, ne peut, avec preuve à l'appui, affirmer que Me BAMBA a une fois été son avocat avant d'accepter encore sa constitution par un accusé dans le même dossier ».

Amadou Tidiane Diallo

PARTICIPATION DU QUATUOR AU CADRE DE DIALOGUE

Ce qu'en pense Lansana Kouyaté du PEDN

Le Parti de l'Espoir pour le Développement National (PEDN) a tenu le samedi 12 novembre 2022 son assemblée générale hebdomadaire à son siège national à Ratoma Bonfi. Son président, Lansana Kouyaté, en a profité pour donner son avis sur la participation du Quatuor (RPG Arc-en-ciel et Alliés, ANAD, Cored, FNDC politique) au cadre de dialogue.



« Au nom de la Convergence Centriste pour l'Espoir, nous avons ardemment demandé qu'il (Premier ministre) fasse tout pour que le Quatuor soit ici. Donc, les choses suivent leur cours, nous n'avons pas à penser autrement c'est-à-dire, ce que le Premier ministre est en train de faire, c'est son devoir ça et cela lui a été dit ici clairement, publiquement. Parce qu'au sortir, je l'avais dit à la presse. J'ai dit, nous avons demandé de faire venir ce qu'on appelle le Quatuor...S'ils sont là c'est mieux, on est autour de la table. On m'a demandé si ce n'est pas plaisant pour moi d'être là alors que les autres ne peuvent pas venir? J'ai répondu non! Ce n'est pas plaisant pour moi. On ne devient pas président à l'ins-

tant T, on le devient pour un temps. Vous voulez avoir des points d'interrogation quand vous êtes dans cet exercice? Donc mieux vaut tout régler maintenant », a fait savoir Lansana Kouyaté, le président du PEDN. Mais pour des raisons qui lui sont propres, l'ancien Premier ministre n'a pas souhaité faire de commentaires sur les conditions posées par le Quatuor pour prendre part à ce cadre de dialogue qui se veut inclusif pour sortir enfin de cette impasse. Même si certains estiment que les dix préalables posés par l'ANAD et Cie risquent de constituer une pomme de discorde avec le CNRD et le gouvernement dirigé par Dr Bernard Goumou.

Kèfina Diakité
(Suite page 10)

DR MAMADOU PÉTHÈ DIALLO, MINISTRE DE LA SANTÉ

« Le système de santé que nous avons hérité était dans une situation difficile, pour ne pas dire déplorable »

Nommé le 25 octobre 2021 par le colonel Mamadi Doumbouya, président de la transition, au poste de ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, Dr Mamadou Péthè Diallo a passé en revue le lundi, 07 novembre 2022 ses 12 mois de gestion à la tête de ce département. C'était à la faveur d'une conférence de presse animée à Kaloum.

Dans cet exposé sur son bilan d'étape, Dr Mamadou Péthè a dégagé quelques acquis qu'il a pu obtenir en peu de temps : « Le système de santé que nous avons hérité était dans une situation difficile pour ne pas dire déplorable. Notre premier motif était d'inculquer à nos professionnels de santé, quelle que soit leur compétence, de traiter nos compatriotes avec respect, dignité et courtoisie chaque fois que nos compatriotes venaient dans nos systèmes de santé. C'est quelque chose qui n'a pas de prix, mais c'est aussi quelque chose qui ne se trouve pas au marché qu'il faut aller acheter. Quand le gouvernement de la transition arrivait, Donka était en reconstruction depuis 7 ans. Nous avons réussi le pari de l'ouverture de l'hôpital Donka au bout de 7 mois.

Cette ouverture ne veut pas dire ouverture totale de Donka. Un hôpital de 631 lits qui a été fermé il y a plus de 7 ans ne peut pas s'ouvrir totalement, il y a énormément de travail de base. Deuxième jalon, c'est la lutte contre la pandémie de Covid-19. Quand nous sommes arrivés, le gouvernement de transition, le taux de couverture vaccinale était de 6 à 7%. Le gouvernement de la transition a décidé

d'accélérer la couverture vaccinale. Au moment où je vous parle, nous sommes autour de 28, 29 % de couverture vaccinale pour l'ensemble de la population vaccinale éligible. Nous sommes légèrement en dessous de l'objectif vaccinal visé par l'organisation mondiale de la santé à savoir 30%. Objectif qui a migré à 70%, mais nous sommes déjà le premier pays d'Afrique de l'Ouest en termes de couverture vaccinale et pendant que nous parlons, nous avons mis en place le système de routinisation de la vaccination », a expliqué le ministre.

Et de poursuivre en ces termes: « Autre aspect sur lequel nous avons travaillé, c'est celui de lutter contre les faux médicaments, les médicaments falsifiés et impropres à la consommation. Parallèlement à la fermeture de l'ensemble des points de vente illicite de médicaments, le ministère de la Santé a reçu le mandat en travaillant avec les autorités portuaires, aéroportuaires et transfrontalières, d'arraisonner tous les conteneurs de médicaments aux fins de contrôler la nature avant d'être sur le marché. Dans cette opération, avec le soutien de la CRIEF, le soutien de la Direction Centrale des Investigations Judiciaires de la Gendarmerie, le soutien



de la Direction Nationale des Douanes et le soutien du service de renseignement et de renseignement militaire a procédé à l'arraisonnement de près de 240 conteneurs supposés contenir des faux médicaments. Une décision du procureur nous a autorisés à identifier les propriétaires des conteneurs, à les ouvrir devant eux, faire des échantillonnages et faire des analyses au laboratoire. A date, si mes souvenirs sont bons, nous avons analysé et envoyé à l'incinération des conteneurs de faux médicaments. Ont été saisis et envoyés directement au lieu d'incinération près de 224 sur les 240 conteneurs. Si mes souvenirs sont bons, nous n'avons pas trouvé un seul conteneur propre à la consommation. Tout ceci était destiné à la population. En s'attaquant à ce problème, le gouvernement de la transition marque un point important », a-t-il dit.

Poursuivant son intervention, le ministre de la santé a annoncé qu'il a fait le tour de plusieurs régions admi-

nistratives pour s'assurer de la disponibilité du médicament qui tourne autour de 98% dans les régions visitées. Dr Mamadou Péthè Diallo a par la même occasion déclaré qu'il a profité de ses visites pour prendre des précautions nécessaires pour la disponibilité du médicament dans ces régions, mais aussi pour l'installation et l'ouverture des pharmacies avec les professionnels de ce domaine.

Par ailleurs, le patron du ministère de la santé a annoncé la confiscation d'un important lot de médicaments impropres à la consommation au port autonome de Conakry qui a été déjà incinéré. C'est pourquoi, il estime que cela est une opération qui constitue une phase importante, au compte du programme de lutte contre la vente illicite des produits pharmaceutiques, dans le pays. A en croire le ministre de la santé : « Le ministère de la santé a reçu comme mandat en travaillant avec les autorités portuaires, aéroportuaires et

transfrontalières d'arraisonner tout chargement aux fins de pouvoir vérifier le contenu, la qualité et la nature avant de le laisser aller sur le marché. Dans cette opération, le ministère de la santé avec le soutien de la CRIEF, de la direction centrale des investigations judiciaires de la gendarmerie nationale, de la direction générale des douanes et des services de renseignement militaire a procédé à l'arraisonnement au port de Conakry, de près de 240 conteneurs supposés contenir des médicaments destinés au marché local. Suite à une décision prise par le procureur, nous avons été mandatés de pouvoir identifier les propriétaires ouvrir devant eux et toutes les juridictions compétentes les conteneurs, faire des échantillonnages et des analyses. Après les analyses, les résultats ont été présentés. Et les conteneurs contenant des médicaments falsifiés, impropres à la consommation, et dangereux pour la santé des populations sont envoyés directement au lieu d'incinération à Kouriyah et ont été incinérés. A date, nous avons déjà envoyé à l'incinération près de 220 sur les 240 arraisonnés au port. Nous n'avons pas trouvé un seul conteneur contenant des médicaments propres à la consommation », a-t-il précisé.

Amadou Tidiane Diallo

**Proverbe
Africain**
«Le vieux se chauffe avec le bois récolté dans sa jeunesse.»



NOUVEAUX HORAIRES DE TRAVAIL À LA FONCTION PUBLIQUE

Le mouvement syndical rejette la décision du colonel Mamadi Doumbouya

Réuni à la bourse de travail le lundi 7 novembre, le mouvement syndical guinéen a réagi au dernier réajustement des heures de travail dans la fonction publique. Dans une déclaration rendue publique à cet effet, ce mouvement syndical qui réunit toutes les organisations syndicales du pays (ou presque), a fait savoir que c'est « avec un sentiment de profonde frustration que les travailleurs/ses de Guinée ont appris à travers les médias d'Etat, le contenu du Décret publié le 2 Novembre 2022 « instituant les nouveaux horaires de travail en Guinée ».



Cette déclaration montre, dès les premières lignes, que le changement des horaires de travail au sein de la fonction publique, n'ont pas fait l'objet d'une discussion avec les syndicalistes, comme cela avait l'habitude d'avoir lieu.

Le mouvement syndical fait également remarquer que cette décision « ne prend pas en compte des réserves et recommandations exprimées » lors de la rencontre tenue le 13 juin 2022 au cabinet du ministre du travail et de la Fonction Publique et est ainsi, « une violation manifeste des principes et règles du dialogue social entre les deux parties ». Au regard de plusieurs critères que ne remplit pas

l'Etat guinéen en faveur du travailleur, le mouvement syndical appelle à revenir sur cette décision et invite les travailleurs à rester vigilants pour éviter toute spoliation.

« Face à une telle situation et en dépit de plusieurs appels au respect des accords tripartites signés, le Mouvement Syndical Guinéen condamne et rejette énergiquement toute pratique qui viole les principes sacrés du dialogue social. Il invite en conséquence, le Chef de l'Etat à rapporter ledit décret afin de permettre l'ouverture des consultations préalables avec les partenaires sociaux. Cette sagesse aura l'avantage de poser les bases d'un diagnostic exhaustif des be-

soins des travailleurs et dont la satisfaction, à travers une planification efficiente, permettra aux intéressés d'accomplir convenablement et efficacement leur tâche quotidienne sur la base d'un contrat de performance. Elle aura également l'avantage certain de renforcer les bases du dialogue social à tous les niveaux, permettant ainsi à notre pays de faire l'économie de conflits sociaux souvent coûteux et à l'issue incertaine. Le Mouvement Syndical Guinéen saisit cette occasion pour inviter les travailleurs/ses de tous les secteurs d'activité à la vigilance et à l'unité pour parer à toute manœuvre ou mesure administrative pouvant les fragiliser sur leurs lieux de travail. Il réitère également sa détermination sans réserve à préserver tous les acquis sociaux des travailleurs/ses souvent obtenus au prix de leur sang », peut-on y lire.

Il faut rappeler toutes les figures de proue du monde syndical guinéen étaient présentes à cette rencontre...

A noter que deux jours plus tard, le président de la transition est effectivement revenu sur ledit décret.

Amadou Tidiane Diallo

RETRAIT D'ARGENT SUR LE COMPTE DE "BILL GATE"

Les précisions de l'avocat de Dr Mohamed Diané

Me Sidiki Béréte est l'avocat de l'ancien ministre de la Défense, Dr Mohamed Diané. Il s'est confié à Mediaguinee pour apporter un démenti formel par rapport à un prétendu retrait d'un million de dollars américains du compte de Cabinet Sylla "Bill Gate" en faveur de son client qui croupit en prison depuis le 6 avril 2022.



A la faveur d'une conférence de presse organisée le mercredi 9 novembre, la CRIEF a annoncé que Dr Mohamed Diané, aurait retiré le 06 septembre 2021 une somme d'1 million de dollars sur le compte de l'ex intendant de la présidence, par ailleurs patron de Dioma Group, Cabinet Sylla « Sylla Bill Gates ». Me Sidiki Béréte, l'avocat de l'ancien ministre de la défense, Dr Mohamed Diané, s'est confié à Mediaguinee pour apporter un démenti formel par rapport à ce prétendu retrait. « Ce n'est pas le même Diané. C'est de l'amalgame et de l'acrobatie en droit pénal. Dr Diané n'était pas ministre de la Défense en 2014. Dr Diané est né le 09 novembre 1956 à Mamou (Kegneko). Il est placé sous

le mandat de dépôt le 06 Avril 2022. Tandis que le jeune Diané dont on veut parler, c'est le bras droit dans les affaires de Sylla Bill Gates. Ce jeune Mohamed Diané n'a rien à voir avec Dr Diané. Celui-ci est né le 14 novembre 1971 à Conakry. Pendant qu'on le convoquait à la Crief le 28 février 2022, c'était la période de l'enquête de Dr Diané à la gendarmerie. Ce n'est que le 06 avril 2022 que la Crief a été saisie sur le cas de Dr Diané... Un procureur ne peut pas saisir le bien. Le procureur est une partie au procès pénal, il ne peut que solliciter. C'est au juge de décider de l'opportunité d'une saisie. Ça ne revient pas au parquet. », a précisé Me Sidiki Béréte.

Kèfina Diakité

"Ne parle pas de ce qui ne te regarde pas, éloigne-toi de ton ennemi, méfie-toi de ton ami, sauf s'il est de confiance, et la seule personne de confiance est celle qui craint Allah."

[Omar Ibn Al-Khattab]

COP-27

La société civile crie dans le désert à Charm el-Cheikh

Comme chaque année le samedi entre les deux semaines de la Conférence sur le changement climatique (COP), la société civile organise une grande mobilisation. Celle-ci n'a été qu'un échantillon de manif, à l'intérieur de la COP. Les messages prononcés sont ceux du Sud depuis le début de la semaine : justice climatique, fin des nouveaux projets d'énergies fossiles et réparations pour les sinistres climatiques dans les pays pauvres.

Seules les personnes accréditées pour participer à la COP auront pu prendre part à la traditionnelle marche de la société civile. Dès le départ, les autorités égyptiennes avaient prévenu qu'aucune manifestation ne serait autorisée dans les rues de Charm el-Cheikh. De toute façon, la ville est difficilement accessible autrement qu'en avion, isolée du reste du pays, entre mer Rouge et vaste désert. Alors, peut-être pour la première dans l'histoire des COP, l'évènement s'est déroulé à l'intérieur de l'enceinte de la COP, un territoire obésissant aux règles par les Nations unies.

Dès le matin, un rassemblement d'une trentaine de représentants de l'Alliance panafricaine pour la jeunesse climatique - 1 0 0 0 organisations climatiques de 46 pays du continent - s'est massé à l'entrée du site, comme pour chauffer la salle et les cordes vocales.

Puis, entre les hangars des pavillons et les agents bleus de la sécurité, le défilé a commencé son étrange circuit : il remonte une longue rue bitumée exposée au soleil de midi, parvient à un rond-point planté d'un grand pilier bardé d'écrans lumineux et s'engage dans une étroite rampe d'accès. Si les militants regrettent de ne pas avoir pu mobiliser davantage, ils étaient quand même quelques centaines dans le cortège. Loin, très loin des milliers de personnes recensées à Glasgow l'an dernier. La mobilisation de la COP égyptienne ne restera pas dans les annales.

À sa tête, on retrouve des visages médiatiques comme Saana Seif, la sœur d'Alaa Abdel Fattah, une figure de la révolution égyptienne actuellement en grève de la faim, Asad Rehman, activiste britannique impliqué dans

les mouvements de justice climatique et derrière, une foule d'anonymes venue d'Europe, d'Amérique du Sud, des petites îles du Pacifique mais surtout et très largement d'Afrique, pour alerter sur l'urgence, les impacts à grande échelle du changement climatique - tempêtes, sécheresses, les feux et les inondations à grande échelle, dont beaucoup ici peuvent témoigner. « Il y a tellement de dégâts, j'en ai assez d'avoir peur du prochain typhon », déclarait une manifestante venue des Philippines. Cy Wagoner vient d'Arizona, il est membre du collectif NDN, du Forum international des peuples autochtones, qui visent à défendre les droits de ces minorités. « Nous avons des méga-feux dans l'ouest de l'Amérique. Ils font d'énormes dégâts : ils détruisent les ressources et les centres s'infiltrant partout, dans les rivières, les champs et jusque dans nos poumons », dit-il derrière son masque.

« Nous avons déjà eu tellement de dégâts... On doit aider les pays vulnérables, On doit réduire les émissions de gaz à effet de serre. On doit sortir des énergies fossiles... On a besoin de sauver notre monde ! Parce que j'en peux plus de vivre dans la peur du prochain typhon », supplie cette manifestante allemande.

Alors, les mots d'ordre sont ceux du Sud à cette COP27 : justice climatique, droits de l'homme et réparations. Faire payer les pollueurs, l'idée est dans toutes les têtes de cette COP « africaine ». Fin également aux énergies fossiles, pour plus de renouvelable. En ligne de mire, les projets pétroliers et gaziers de TotalEnergie en Afrique, mais les règles onusiennes imposent de ne pas citer de nom d'entreprises.

« On a deux messages aujourd'hui. Les personnes

qui souffrent du changement climatique ne l'ont pas causé. Ces gens sont majoritairement dans le Grand Sud [des pays émergents à ceux les moins développés, NDLR], où l'ont voit les effets : inondations au Pakistan, au Nigeria, sécheresse dans la Corne de l'Afrique... Et ces gens ne reçoivent pas de soutien financier pour s'en remettre, c'est ce que l'on appelle les pertes et dommages » pour lesquels « il faut des financements », résume pour RFI la Sud-Africaine Tasneem Essop, directrice du Réseau Action climat international. « Ensuite, les gouvernements qui sont supposés apporter les financements disent qu'ils n'ont pas d'argent, à cause de la crise économique, à cause de la guerre en Ukraine. En réa-

lité, ils ont de l'argent puisqu'ils subventionnent l'industrie des combustibles fossiles, et il s'agit de notre argent. » Elle appelle les sociétés civiles du Nord à faire pression sur les gouvernements pour réduire les émissions : « nous sommes entrés dans une période de pertes et dommages, parce que les pays riches n'ont pas réagi assez vite et loin. On ne peut plus le nier. Et maintenant, ils utilisent l'excuse d'une crise énergétique pour revenir aux énergies fossiles. Ça va nous tuer, dans le Sud. »

À quelques pas du défilé, des chants et des banderoles, derrière les portes des salles de réunion de la COP, les délégués de chaque pays ont-ils les oreilles qui sifflent ? En une semaine,

« les choses n'ont pas avancé, peste Christian Hounkannou, représentant de 350.org en Afrique de l'Ouest. On a peur que si l'on se tait, elles n'avancent pas plus, c'est pour cela qu'on manifeste aujourd'hui. Il faut que sur les questions fondamentales, il y ait des décisions la deuxième semaine : il faut arrêter pétrole, gaz, charbon. Il faut promouvoir les énergies renouvelables qui sont compétitives, qui peuvent créer beaucoup plus d'emplois à la jeunesse. »

Ils continuent à huis clos leurs négociations et vont décider *in fine* des politiques et des actions à mener. À mi-chemin de la COP, la demande d'action globale reste insatisfaite.

RFI

RDC

L'ancien journaliste de RFI, Kasongo Mwema Yamba Yamba, est décédé

Il venait d'avoir 70 ans. RFI a appris, ce samedi 12 novembre, le décès d'une de ses anciennes voix. Kasongo Mwema Yamba Yamba s'est éteint, ce samedi matin, des suites d'une maladie. Ancien porte-parole de Félix Tshisekedi, il avait, avant cela, mené une très longue carrière journalistique.

C'est en 1972, à la Voix du Zaïre, la Radio-Télévision nationale congolaise, qu'il débute. D'abord à Lubumbashi, là où il est né vingt ans plus tôt, avant de rejoindre Kinshasa. Kasongo Mwema Yamba Yamba grimpe les échelons et devient sous-directeur chargé des équipes de re-

portage basées à la présidence de la République.

Mais au début des années 90, alors que Mobutu Sese Seko annonce le début du pluralisme politique, il est évincé de son poste, car il s'est prononcé, avec d'autres journalistes, en faveur de la liberté d'informer dans les médias publics.

Kasongo quitte alors Kinshasa pour rejoindre Paris. Nous sommes en 1992. C'est à cette date qu'il entre à RFI où il restera 16 ans. C'est un journaliste très investi, cultivé, attachant, drôle qui occupera les postes de présentateur des journaux Afrique et Monde.

En 2008, fin de l'aven-

ture. Il quitte la radio du monde pour regagner sa terre natale où il devient professeur de journalisme à l'université de Lubumbashi.

En 2019, sa carrière prend un nouveau tournant. Kasongo Mwema Yamba Yamba devient porte-parole du président Félix Tshisekedi avant de devenir, en octobre dernier, président du conseil d'administration de l'Agence congolaise de presse (ACP), poste qu'il occupait toujours. RFI salue aujourd'hui la mémoire d'un grand confrère qui a beaucoup apporté à la liberté de l'information au Congo et en Afrique.

RFI